

# Association Sportive du collège Ernest Renan

## Créneaux horaires concernés :

- Avec les professeurs d'EPS : les **lundis, mardis et jeudis de 12h15 à 13h15**. L'élève doit avoir mangé avant, la vie scolaire en sera donc informée afin de permettre à l'élève de passer prioritaire au self (à condition qu'il ait sa carte de self). **Pour participer l'élève doit pouvoir être en mesure de pratiquer pendant au moins 40 minutes après avoir pris son repas** (arrivée possible jusque 12h30).

Les **mercredis de 13h à 15h** pour les **entraînements au collège**, de **13h à 17h généralement** lors des déplacements pour **compétitions** (une convocation sera toujours transmise à votre enfant pour vous préciser le lieu et les horaires). Dans la mesure du possible un entraînement au collège sera proposé aux élèves qui ne souhaiteraient pas participer à la compétition proposée.

- Avec les entraîneurs du club de handball de Bro Dreger : les **jeudis de 17h à 18h** pour les 4è/3è et les **vendredis de 12h15 à 13h15** pour les 6è/5è, dans le cadre du **projet handball**.

- Le repas du mercredi : pour les **DP4** (demi-pensionnaires qui ne mangent pas au self les mercredis), il sera possible de passer DP5 à l'année auprès de Mme Guellaff, gestionnaire du collège. **Mais attention, ce changement DP4-DP5 ou DP5-DP4 ne sera possible que jusqu'au vendredi 19 septembre 2025**. Passé cette date votre enfant devra acheter un repas unitaire lorsqu'il souhaitera rester manger le mercredi.

**En cas de retard supérieur à 30 minutes** pour récupérer votre enfant en fin d'entraînement ou de compétition le mercredi, il sera confié à la direction dans l'enceinte du collège et ne sera plus sous la responsabilité du professeur d'EPS.

## Activités proposées en 2025-2026 :

- **BADMINTON** lundi midi / **FUTSAL** 6è-5è mardi midi en semaine A, **4è-3è** en semaine B / **CROSSFIT** jeudi midi en semaine A / **ATHLETISME** jeudi midi en semaine B / **HANDBALL** **4è-3è** jeudi soir, **6è-5è** vendredi midi.  
- Concernant les activités du **mercredi** consulter le **calendrier prévisionnel**.

## Modalités d'inscription :

- **L'autorisation parentale** ci-dessous renseignée et signée, ainsi que le paiement de la **cotisation à 30 euros** (si par chèque, à l'ordre de l'Association Sportive du Collège Ernest Renan s'il vous plaît). Nous acceptons également les **tickets loisirs de la CAF**.  
- Rendre **l'annexe sur le droit à l'image, le RGPD et le modalités d'assurance** signée.  
- Le certificat médical n'est pas nécessaire.  
- Une inscription donne accès à **tous les créneaux horaires proposés durant l'année scolaire**.  
- La cotisation sera à **30 euros quelle que soit la période d'inscription** durant l'année scolaire, car nous donnons à chaque inscrit **un tee-shirt respirant** floqué aux couleurs de l'association sportive.  
- Attention le **dispositif « Pass'Sport » ne peut pas être utilisé** pour payer la cotisation de 30 euros.  
- **Cotisation à 5 euros** pour participer **uniquement aux compétitions d'une activité** (pas de tee-shirt).

## AUTORISATION PARENTALE

**Coupon à rendre au professeur d'EPS avec l'annexe signée et le paiement de la cotisation**  
(si paiement par chèque, à l'ordre de l'association sportive du collège Ernest Renan s'il vous plaît)

Je soussigné, Monsieur, Madame ..... , autorise mon enfant ..... , né(e) le ..... / ..... / ..... , à participer aux activités de l'association sportive du collège Ernest Renan.

Numéro(s) à contacter en cas de besoin : .....  
S'il y a un traitement particulier, ou des prescriptions à suivre, nous les communiquer s'il vous plaît : .....

A ..... , le ..... / ..... / ..... Signature du responsable légal :

## Inscription à l'association sportive du collège :

Annexe à rendre avec le coupon d'autorisation parentale

Je soussigné, ..... , représentant légal de l'élève .....  
....., licencié à l'association sportive du collège Ernest Renan, atteste avoir pris connaissance des 3 mentions ci-dessous.

**La case cochée vaut acceptation**

### Droit à l'image :

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (c) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

### RGPD (règlement général de protection des données) :

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires.

Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

### Assurances :

Le licencié ci-dessous ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.

Fait à ..... , le ..... / ..... / .....

Signature du représentant légal :